

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN à Madame PARIS
Monsieur GRANJU à Monsieur FABRE
Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur LARBI à Monsieur CHRISTIN
Madame MEYZONNY à Monsieur ABBES

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.07.14

RUE DU TIRET : CESSION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.2.1 Cessions immobilières

Madame Jeannine KNIEBIHLY a noué des contacts avec la Commune pour l'acquisition d'une

Accusé de réception en préfecture
001-21010046-20251219-DEL_2025_07_14-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025 1

remise édifiée sur la parcelle cadastrée section AW n° 885, sise rue du Tiret, d'une surface de 23 m², en zone UAp du Plan Local d'Urbanisme, située au droit de sa propriété.

Faisant suite aux pourparlers, la Commune a recueilli une promesse d'acquisition établie sur la base de l'estimation de France Domaines, à savoir la somme globale de trois mille huit cents euros (3 800 €).

Les frais se rapportant à la régularisation de l'acte de vente seront pris en charge par l'acquéreur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1. DE CÉDER** à Madame Jeannine KNIEBIHLY la remise édifiée sur la parcelle cadastrée section AW n° 885 sise rue du Tiret, moyennant la somme globale de trois mille huit cents euros (3 800 €), conformément à l'estimation de France Domaines ;
- 2. DE PRENDRE ACTE** que les frais se rapportant à la régularisation de l'acte de vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 DEC. 2025**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

